



Paris, le 6 mai 2020

**Christophe NAUWELAERS**  
Secrétaire Général  
[christophe.nauwelaers@unsa.org](mailto:christophe.nauwelaers@unsa.org)  
Tel : 06 48 42 54 68

**David JULLIARD**  
Délégué par intérim  
Chef de service  
DSR

**Objet** : Contre-propositions

**Référence** : Conférence téléphonique du 5 mai 2020 relative au protocole sanitaire

Monsieur le Délégué,

Pour faire suite à notre conférence téléphonique d'hier, je tiens à vous faire part de nos premières réactions quant aux mesures préconisées en cours d'arbitrages.

Pour notre syndicat, le type de masque proposé et le port d'une visière ne nous semblent pas compatibles avec les contraintes sanitaires et les spécificités de l'utilisation en véhicules. Le docteur GALLOT a souligné l'impossibilité d'utiliser le système d'aération et de climatisation du véhicule d'examen. Par temps chaud, voire de canicule, le port de ces éléments de protection sera très difficilement supportable 7 heures durant.

Le SANEER revendique au minimum la dotation de masques chirurgicaux, ceux-ci apportent une meilleure protection et sont plus légers et donc plus facilement supportables.

La protection apportée par ces masques devra être complétée par l'équipement des véhicules d'examen, de parois de protection arrière et latérale, permettant l'intervention au volant. Ce type de dispositif a été adopté dans un certain nombre de véhicules de transport de passagers et, est à l'étude au ministère de l'Intérieur .

Concernant la réduction du nombre d'unités en examen du groupe-lourd et B, votre proposition de réduction d'une seule unité ne peut être appliquée. En effet, la programmation journalière doit permettre la mise en œuvre des gestes barrières, tant le matin que l'après-midi.

Le SANEER vous demande la réduction d'une unité par demi-journée, soit 2, quotidiennement.

Nous avons bien noté que le protocole sanitaire n'est pas arbitré à ce jour. Le SANEER vous demande de veiller à ce que ce document porte la signature de l'autorité décisionnelle. Ce document devra nous être communiqué sans délai.

Le SANEER est attaché aux valeurs de la fonction publique. Il n'est toutefois pas concevable, pour notre syndicat, de mettre les agents en danger de par un calendrier contraint et le manque de moyens mis à leur disposition pour se protéger.

Si au plus tard, le 15 mai prochain, les moyens de protection en qualité et nombre suffisants ne sont pas distribués aux IPCSR, la reprise des examens le 18 mai ne pourra avoir lieu.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer Monsieur le Délégué, l'assurance de ma considération.

Christophe Nauwelaers

*Signé*

Copies :

**DSR**

- Wassim KAMEL, sous-directeur ERPC

**Bureau national UNSA-SANEER**



UNSA-SANEER  
Préfecture de l'Essonne  
Boulevard de France  
91000 ÉVRY

